

Gestion des forêts soumises à des contraintes environnementales particulières

André MANCHE, animateur.

Ingénieur en chef du Génie rural des eaux et des forêts,
Conservateur du Patrimoine forestier
des Monuments historiques et des Palais nationaux,
11, rue Carnot, 78000 Versailles.

Dominique VIAL, co-animateuse.

9, rue Guy Mocquet, 13001 Marseille.

Gestion des soumises à des environnementales

La gestion des forêts soumises à des contraintes environnementales particulières est un thème de réflexion très vaste qui s'articule autour de cinq grandes idées.

La gestion proprement dite. — Qu'est-ce que la gestion de la forêt méditerranéenne dans les milieux protégés ? Quel y est l'avenir des peuplements forestiers ? La protection juridique d'espaces boisés peut entraîner, paradoxalement, un vieillissement sur pied des peuplements. Quelle solution peut-on y apporter ?

La prévention des incendies de forêts. — Dans nos régions, la prévention des incendies de forêts est un élément fondamental, avec lequel il faut raisonner. Mais le mode de prévention-protection est-il adapté aux espaces protégés ? Quelles doivent-être, par exemple, les places, formes et rôles des équipements et, notamment du débroussaillage ?

La prise de conscience des habitants. — C'est un phénomène en pleine expansion dont il faut tenir compte. Les « cellules humaines » (Associations de protection et de défense, Comités communaux feux de forêts...) tiennent une place de plus en plus importante. Elles ont bien souvent un rôle de « contre-pouvoir » face aux gestionnaires. Elles ont pourtant un rôle important à jouer dans la mise en place d'une réflexion, d'une concertation, dans la gestion des massifs protégés. Comment les intégrer ?

L'accueil du public. — Il s'agit ici de l'accueil de l'homme moderne en forêt avec tout ce qui l'entoure (voitures, loisirs...). Doit-on fermer les forêts ? Doit-on les ouvrir ? Pour y accueillir qui et comment ? Quels équipements pour cet accueil ?

L'habitat en forêt. — De tout temps la forêt a accueilli des habitations. Si autrefois il s'agissait d'un habitat rural traditionnel dont les habitants vivaient de l'agriculture et de la forêt, il s'agit maintenant d'un nouvel habitat « semi-urbain, semi-rural », qui perd toute sa spécificité. Quelle place dans les zones protégées pour un habitat de quel type ?

C'est autour de ces cinq grandes idées que le groupe de travail préparatoire aux 3^{es} Rencontres d'Avignon s'est réuni afin d'apporter des éléments nécessaires à la conduite des débats. Ce groupe de travail a accueilli en son sein des personnes qui, par leurs activités professionnelles, leurs activités de loisirs, leurs démarches associatives, leurs centres d'intérêts, sont particulièrement sensibles et concernées par cette question de gestion des forêts soumises à des contraintes environnementales particulières.

Malheureusement, peu de gestionnaires ont participé à ce groupe de travail; par contre, de nombreuses associations de défense de sites étaient représentées.

Le groupe s'est réuni trois fois durant le deuxième trimestre 1987, et a conclu cette phase préparatoire par une visite en forêt départementale de Roques-Hautes dans le massif de la Sainte-Victoire (Bouches-du-Rhône).

D. V.

forêts contraintes particulières

Synthèse des réunions préparatoires

Il s'est avéré indispensable de réaliser au préalable un inventaire des contraintes environnementales particulières. En effet, ces contraintes apparaissent sous deux formes :

1. les contraintes dues à une volonté de protection d'un espace pour sa valeur biologique, esthétique. C'est le cas des parcs, des réserves, des forêts départementales, des terrains acquis par le Conservatoire du littoral, des sites classés...

2. les contraintes provoquées par une réglementation urbanistique qui, à ce titre, ne font pas l'objet d'un souhait délibéré de leur conférer des objectifs environnementaux. C'est le cas des zones ND des plans d'occupation des sols (POS), de certaines zones NC des POS dans certaines régions.

Les contributions en annexe explicitent tous ces points réglementaires.

Pour ces différentes contraintes, quels modes de gestion existe-t-il ? De l'absolute « non-intervention » de l'homme à la gestion complète d'un massif, il existe tout un éventail de modes de gestion qui sont étroitement liés à :

— la situation historique, géographique, climatique,

- la richesse biologique, la valeur esthétique,
- l'accueil du public (surtout en zones périurbaines),
- la présence d'un habitat dispersé,
- la volonté des élus locaux,
- l'action des associations de défense des sites ou de protection de la nature,
- la prévention des incendies de forêts,
- la valorisation des produits obtenus,
- le propriétaire,
- le gestionnaire ou la structure de gestion.

Les modes de gestion existants dans les sites protégés sont le reflet d'une situation locale qui se crée, tenant compte de l'ensemble de ces facteurs.

Pour alimenter les débats, il est nécessaire de disposer d'informations sur différents modes de gestion existants. C'est ainsi qu'un certain nombre de contributions ont été écrites afin de faire partager des expériences vécues.

Des réflexions d'ordre plus général viendront compléter ces informations (La forêt vierge existe-t-elle ?).

D. V.

Visite en forêt départementale de Roques-Hautes Massif de la Sainte-Victoire, Bouches-du-Rhône

Compte rendu de la sortie réalisée par le groupe de travail le 1^{er} juillet 1987.

Le groupe de travail a choisi de se rendre sur un site protégé, accompagné de gestionnaires de l'Office national des forêts (ONF), des différents partenaires du Centre régional de la propriété forestière (CRPF), Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF), des associations locales (Ligue de défense des sites de la Sainte-Victoire).

Cette sortie sur le terrain, outre la découverte du site a permis de nombreux débats, passionnés et passionnés, sur le mode de gestion réalisé.

La forêt départementale de Roques-Hautes (292 ha) a été acquise par le département des Bouches-du-Rhône en 1973, pour en faire un espace privilégié pour l'accueil du public. Située à quelques kilomètres d'Aix-en-Provence, dans les sites paysagers mondialement connus, la forêt de Roques-Hautes connaît une fréquentation particulièrement importante. Le massif de la Sainte-Victoire est un site classé au titre de la loi de 1930.

Premier arrêt: plantation de cèdres (printemps 1987) après le passage du feu.

C'est au cours de la nuit du 23 au 24 août 1986 que 2 ha ont été la proie des flammes. Cette parcelle proche des parkings, en bordure de la piste d'accès au refuge Cézanne, ne pouvait pas, essentiellement pour des raisons esthétiques, rester longtemps en cet état. Dès l'automne 1986, le bois a été vendu, débité. Une plantation de cèdres a été réalisée au printemps 1987. Pourquoi avoir replanter ici du cèdre ?

Un acte de gestion non prévu car non prévisible. — Un incendie n'est



**Forêt départementale des
Roques-Hautes (massif Sainte-Victoire
Bouches-du-Rhône). Plantation de cèdres
sur parcelle brûlée. Photo Dominique Vial**

absolument pas prévisible. Le plan de gestion de la forêt départementale de Roques-Hautes ne prévoyait donc pas une plantation de cèdres sur ce site. Il paraissait matériellement impossible de laisser ce bois brûlé sur place dans l'attente d'une modification du plan de gestion. Le gestionnaire dispose ici d'une marge de manœuvre qui lui permet de réaliser à tout moment des actes de gestion courante, dont la non réalisation menace l'équilibre du site. Mais quelles doivent être les limites de cette marge ? La question a été et reste posée.



**Bande débroussaillée de sécurité. Photo
D. V.**

Deuxième arrêt: l'impact des équipements de Défense de la forêt contre l'incendie (DFCI): une bande débroussaillée de sécurité.

Une bande débroussaillée de sécurité a été réalisée. Elle a pour but de permettre aux services de lutte contre les incendies de se positionner, en toute sécurité, sur les voies de desserte. Elle prend la forme d'une bande de 40 à 50 mètres débroussaillée de chaque côté de la piste. Le débroussaillage et l'élagage ont été sélectifs: les feuillages ont été maintenus.

Aux questions que les écologistes posent sur le débroussaillage et sur ses effets néfastes sur les peuplements, il a été répondu qu'actuellement 2 % de la surface forestière régionale est sous cette forme, l'objectif étant d'atteindre les 10 % mais nous en sommes encore loin.

Cette piste et sa bande débroussaillée de sécurité ne pose pas ici de problème d'une nouvelle pénétration du massif. La piste existait, elle conduit au refuge de Cézanne. L'entretien de cette bande devra être fait régulièrement. Si un côté a été débroussaillé cette année, l'autre côté l'a été l'an passé et les repousses sont déjà nombreuses, ce qui montre la difficulté et le coût des entretiens.

Troisième arrêt: une jeune futaie sous couvert. Il ne s'agit pas ici d'une conduite classique du peuplement. Dans une forêt où l'on accueille le public on préserve l'esthétique; ce n'est pas la rentabilité qui est recherché.

Dans un site classé, comme partout ailleurs, une forêt vit: les arbres naissent, vivent et meurent. Quand les arbres adultes auront atteint leur taille et leur âge limite, pour préserver la sécurité ils seront supprimés, pour être remplacés par de plus jeunes individus. Cela n'est pas toujours connu du grand public et quand on arrivera à ce stade de la gestion, on se heurtera bien souvent à des «levée de boucliers» de la part des Associations de protection de la nature. L'information est particulièrement importante ici.

Dans les espaces fréquentés du massif on laissera plus longtemps les individus adultes que dans les espaces moins fréquentés où l'on se rapprochera plus de la gestion classique. Il est important cependant de préserver un équilibre dans les classes d'âge au niveau du massif sinon des difficultés importantes se présenteraient pour assurer la pérennité des peuplements.

Quatrième arrêt: pelouse sous couvert de pins. Paradoxalement, ce



Massif Sainte-Victoire – Bouches-du-Rhône. Pelouse sous couvert de pins.
Photo D. V.

site particulièrement ombragé et accueillant pour le public sera, par la présence de cette pelouse, un espace très propagateur des flammes en cas d'incendie.

Cinquième arrêt: plantation de cèdres sous abri. Un couvert végétal existe mais son état ne permet pas sur ce site l'enrichissement naturel. Le terrain a été sous-solé et une plantation de cèdres réalisée. Il y a

présence d'anciennes terrasses et les cèdres sont plantés sans alignement.

Sixième arrêt: le refuge Cézanne. Ce refuge a été restauré en 1986 par le Conseil général. Il permet l'accueil des randonneurs. Quelques tables et bancs sont installés dans l'espace environnant. La présence de poubelles, si elle évite l'éparpillement des ordures ménagères, est une surcharge de travail pour les forestiers de terrain qui, chaque jour, consacrent de leur temps au ramassage des poubelles. On peut se poser la question de savoir s'il est judicieux de placer des poubelles partout en milieu naturel.

Malgré la brièveté de cet itinéraire, la visite a permis de constater:

- l'échange nécessaire d'informations entre les gestionnaires et les Associations de défense du site. Cet échange s'est fait au cours de cette promenade mais n'existe pas dans la procédure officielle de gestion du site;

- la nécessité pour les gestionnaires d'un site forestier qui accueille du public d'avoir la possibilité de gérer l'espace en fonction d'éléments imprévisibles qui viennent perturber le cycle logique de l'évolution du milieu (le feu, les intempéries...);

- l'intérêt des équipements (DFCI) pour la protection du massif et le rôle primordial joué par les zones débroussaillées quand elles participent à un plan d'ensemble.



Panneaux d'information. Refuge Cézanne. Photo D. V.

D. V.